



Déroulement et règlement du XC d'Écouves 2025 -13 eme édition

SECRETARIAT

Ouverture le dimanche 20 avril à 10h

Accueil au parcours santé de la forêt d'Écouves 61250 Saint Nicolas des Bois.

Retrait des plaques de cadre et puces de chronométrage sur présentation de la licence jusqu'à 13h.

RESTAURATION / BUVETTE Sur place

HORAIRES

Le dimanche 20 avril 2025

13h30 : départ du XC Hommes et Dames

A la suite départ du XC cadets et cadettes

SERVICE MÉDICAL

Présence d'équipes de secouristes sur le parcours. Des quads assureront les relais avec la protection Médicale. Les services médicaux positionnés sur le parcours sont habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre la course.

RÉCOMPENSES

Résultats et remise des récompenses à partir de 16h30 sur l'aire d'arrivée.

Seuls les concurrents présents sur le podium peuvent prétendre aux récompenses.

Un lot sera offert aux premiers de chaque catégorie femme et homme (à partir de la catégorie junior).

Une récompense sera distribuée aux 3 premiers du scratch femme et homme (cadets et cadettes).

Pas de cumul des récompenses.

RÈGLEMENT

Article 1. Catégories d'âge F.F.C.

Catégories	Âges (en 2025)
U17 (Fille et Garçon)	15-16 ans : Né(e)s en 2009 et 2010
U19 (Femme et Homme)	17-18 ans : Né(e)s en 2007 et 2008
U23 Homme	19-22 ans : Nés en 2003, 2004, 2005 et 2006
Elite & U23 Femme	19 ans et + : Nées en 2006 et avant
Elite Homme	23 ans et + : Nés en 2002 et avant *
Master Femme 1 à 8	35 ans et + : Nées en 1990 et avant
Master Homme 1 à 3	35-49 ans : Nés entre 1976 et 1990
Master Homme 4 à 8	50 ans et + : Nés en 1975 et avant

Article 2. Licences

Conformément à l'article L231-3 du code du Sport seront acceptés : les titulaires d'une licence délivrée par la FFC, UFOLEP ; FFTRI ; FSGT.

Pour tous les autres participants joindre à l'inscription un certificat médical de non contre-indication à la pratique du VTT en compétition, datant de moins de 1 an, le jour de l'épreuve.

Aucun certificat médical ne sera délivré sur place.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, les non licenciés doivent s'assurer personnellement.

Il est aussi possible de prendre une licence à la journée, voir avec les fédérations.

Pour les mineurs non licenciés : certificat médical, autorisation parentale et responsabilité civile.

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile.

Article 3. Inscriptions – Tarifs - Annulation – Remboursement

Les inscriptions et le paiement des droits d'inscription se feront en ligne sur le site Njuko jusqu'au 13/04/2025 à minuit.

Aucune inscription sur place.

Tarifs :

XC Hommes & Dames 15 € avant le 31/03/25 18 € après

XC cadets et cadettes 13 € avant le 31/03/25, 15 € après

Clôture des inscriptions une semaine avant la course soit le 13 avril 2025 ou quand le nombre limite de coureurs sera atteint (150 dossards XC Hommes, 20 dossards Cadets)

La liste des inscrit(e)s sera mise à jour sur le site Internet Njuko

En cas d'impossibilité de participation à l'épreuve, le concurrent ne pourra pas céder son dossard à un autre concurrent.

Annulation – Remboursement

En cas d'annulation par l'organisateur jusqu'au départ de la course, les droits d'inscription seront remboursés. En cas d'annulation de la part d'un concurrent, le remboursement se fera sur certificat médical ou motif recevable.

Article 4 : Déroulement des épreuves

Distances : XC hommes 45 Km (3*15) XC dames 30 Km (2*15) XC cadets & cadettes 15Km

Le circuit est consultable sur le site openrunner, le site de l'évènement www.xcdecouvertes.oute.org ou sur la page Facebook de l'évènement.

L'organisation se réserve le droit de modifier le tracé si l'état du terrain ne permettait pas le passage des coureurs en sécurité.

Les concurrents récupéreront leurs plaques de cadre jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course soit 13h.

Le port du casque à coque dure (norme CE) est obligatoire.

VAE interdits.

Chronométrage électronique assuré par la société Chronoboost.

Dès l'arrivée du premier concurrent ayant bouclé les 3 tours, ceux n'ayant pas entamé leur troisième boucle seront arrêtés.

Le marquage des bidons au numéro de la plaque est obligatoire.

Assistance

Les participants ont un devoir d'assistance envers un concurrent blessé.

Toute assistance technique est interdite sur le circuit sauf sur la zone technique, sous peine de disqualification. Le changement de vélo est interdit.

Les concurrents doivent effectuer scrupuleusement la totalité du parcours et suivre les parcours balisés par les organisateurs. Ils s'engagent à respecter l'environnement.

Sur les différents parcours des pointages sont effectués et les classements sont établis après consultation de ces pointages.

Sur le parcours lors des traversées des voies ouvertes à la circulation, la sécurité des coureurs est assurée par des signaleurs. Chaque coureur devra se conformer aux règles du code de la route et notamment courir sur la partie droite des chaussées. Il devra en outre se conformer aux consignes des signaleurs de course. L'utilisation des vélos à assistance électrique est interdite sur la course.

Le comité d'organisation assure la fermeture des parcours derrière les derniers concurrents.

En cas d'abandon, afin d'éviter des recherches inutiles, les concurrents doivent venir se signaler au

comité d'organisation.

Les organisateurs se réservent le droit d'arrêter la course à tout moment en cas d'accident corporel grave ou multiple, ou d'intempéries exceptionnelles susceptibles de mettre en danger les participants.

L'acceptation de ce règlement vaut autorisation expresse pour les organisateurs du XC d'Écouves, ainsi que leurs ayants droits tels que des partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles le coureur pourrait apparaître, sur tous les supports et documents promotionnels (pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et traités en vigueur).